

L'Agence nationale de réglementation des télécommunications, en concertation avec les trois opérateurs mobiles, affecte un préfixe (07) supplémentaire pour les besoins de la téléphonie mobile. Ainsi, les clients pourront disposer de nouveaux numéros d'appel mobiles commencent par «07» et sous la forme (07AB xxxxxx).

- [Lire le communiqué de presse](#)
- [Télécharger le plan national de numérotation](#)

[Retour](#)

**Source URL:** <https://www.anrt.ma/lagence/actualites/plan-national-de-numerotation-un-prefixe-07-supplementaire-pour-la-telephonie>